

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1235

27 juin 2006

SOMMAIRE

Algar-Lux, S.à r.l., Ettelbruck	59244	I Frame S.A., Crendal	59278
Altena S.A., Luxembourg	59264	ICCO, International Cleaning Company S.A., Luxembourg	59263
An der Flebour S.A., Baschleiden	59235	ICCO, International Cleaning Company S.A., Luxembourg	59264
An der Flebour S.A., Baschleiden	59235	ID&A, S.à r.l., Gilsdorf	59272
Anglo American Investments 2 S.A., Luxembourg	59255	Il Gatto & La Volpe, S.à r.l., Diekirch	59246
Artec Creation, S.à r.l., Merscheid	59272	Immo du Nord S.A., Weiswampach	59276
Ateliers Brucker, S.à r.l., Warken	59280	Immobilière In der Eich S.A., Baschleiden	59235
Aton Holding S.A., Wiltz	59270	Immobilière In der Eich S.A., Baschleiden	59235
Attica Holding, S.à r.l., Luxembourg	59246	Immobilière Nord-Sud S.A., Clervaux	59275
B.T. Lux S.A., Warken	59274	Intégral S.A., Luxembourg	59277
Caba, S.à r.l., Rosport	59238	Inter Immo-Multiservices, Weiswampach	59247
Casa-Lux S.A., Grindhausen	59273	Jomalux, S.à r.l., Huldigen	59242
Charles River Laboratories Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	59266	Jupiter Investments S.A., Luxembourg	59237
Charles River Laboratories Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	59268	Koblenbour, S.à r.l., Reisdorf	59280
Circuit Foil Luxembourg, S.à r.l., Wiltz	59247	Link Consult S.A., Bigonville	59279
Cuisine Royale, S.à r.l., Ell	59246	Link Consult S.A., Bigonville	59279
Da Costa & Rodrigues, S.à r.l., Diekirch	59278	Lux Cantines, S.à r.l., Bettendorf	59237
Da Costa & Rodrigues, S.à r.l., Diekirch	59278	Lux Trade S.A., Luxembourg	59238
(Den) Dachdecker, S.à r.l., Michelbouch	59280	(Le) Manoir, S.à r.l., Beaufort	59277
Democo AG, Insborn	59252	Oeuvre Saint-Willibrord (Willibrordus-Bauverein), A.s.b.l.	59236
Deutsche Postbank Capital Management S.A., Schuttrange	59251	Outdoor Campus S.A., Dillingen	59277
Deutsche Postbank Capital Management S.A., Schuttrange	59251	Paladino, S.à r.l., Ettelbruck	59274
Elysée Beauté, S.à r.l., Echternach	59256	Peinture Putz S.A., Diekirch	59273
ERGOsoft Luxembourg, S.à r.l., Echternach	59275	Property Trust Altstadt-Lindheim, S.à r.l., Luxembourg	59268
Factoring Service S.A., Wiltz	59237	Property Trust Altstadt-Lindheim, S.à r.l., Luxembourg	59270
Fiduciaire Ensch, Wallers et Associés S.A., Ettelbruck	59246	PSPLUX, S.à r.l., Luxembourg	59249
Fingal S.A., Luxembourg	59265	R&B Trading Company, S.à r.l., Drinklange	59246
Fingal S.A., Luxembourg	59266	Recyplex, S.à r.l., Echternach	59279
Gama Investments S.A., Luxembourg	59272	Rinnen Invest S.A., Diekirch	59240
Hepperdanger Wand-Energie, S.à r.l., Hupperdange	59277	Rivipro S.A., Luxembourg	59259
Hôtel Victor Hugo, S.à r.l., Vianden	59257	Rivipro S.A., Luxembourg	59263
Hotels' Interior S.A., Weiswampach	59272	Ronor S.A., Nothum	59273
I Frame S.A., Brachtenbach	59278	S.C.I. Pro-Rent, Echternach	59236
I Frame S.A., Crendal	59278	S.C.I. Pro-Rent, Echternach	59236

SEDEP, Société Européenne de Presse S.A., Crendal	59279	Um Gringert Finance Holding S.A., Eschdorf.	59271
SEDEP, Société Européenne de Presse S.A., Crendal	59279	Um Gringert Finance Holding S.A., Eschdorf.	59271
SEDEP, Société Européenne de Presse S.A., Wiltz	59279	Um Gringert Finance Holding S.A., Eschdorf.	59271
Sure S.A., Bastendorf	59277	Um Gringert S.A., Eschdorf	59248
T.E.S. Europe S.A., Clervaux	59276	Um Gringert S.A., Eschdorf	59248
Télésiège 2000, S.à r.l., Vianden	59280	Um Gringert S.A., Eschdorf	59249
Terra Lea S.A., Luxembourg	59234	Um Gringert S.A., Eschdorf	59249
Terra Lea S.A., Luxembourg	59234	Um Gringert S.A., Eschdorf	59249
Transports Internationaux Rinnen, S.à r.l., Weis- wampach	59255	Um Rond-Point, S.à r.l., Erpeldange/Ettelbruck. ...	59250
Trincar, S.à r.l., Vianden	59273	Vice-Versa A.G., Heinerscheid	59276
Trincar, S.à r.l., Vianden	59273	Villers S.A., Luxembourg	59258
Um Gringert Finance Holding S.A., Eschdorf	59270	Villers S.A., Luxembourg	59259
Um Gringert Finance Holding S.A., Eschdorf	59270	Vista AG, Heinerscheid	59244
Um Gringert Finance Holding S.A., Eschdorf	59271	Vista AG, Heinerscheid	59244
		Walterstuff, S.à r.l., Watrange	59237

TERRA LEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 107.103.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 30 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé au 8, rue Baudouin le 30 mars 2006, que:

L'assemblée décide de déposer la société EURO GEST COMPTA S.A. de son poste de commissaire aux comptes et nomme la société SOJOA S.A., domiciliée au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg à ce même poste.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital social étant représentée.

Luxembourg, le jeudi 30 mars 2006.

Signature / Signature / Signature

Scrutateur / Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01881. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034228//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

TERRA LEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 107.103.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 6 avril 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé au 8, rue Baudouin le 6 avril 2006, que:

1. L'assemblée décide que la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué Mme Irène Thanos.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital social étant représentée.

2. L'assemblée décide que la société est uniquement représentée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué Mme Irène Thanos pour toute transaction immobilière.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital social étant représentée.

Luxembourg, le jeudi 6 avril 2006.

Signature / Signature / Signature

Scrutateur / Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01880. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034229//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

AN DER FLEBOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 100.317.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2006, réf. DSO-BO00050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AN DER FLEBOUR S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(923619//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.

AN DER FLEBOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 100.317.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2006, réf. DSO-BO00051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AN DER FLEBOUR S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(923615//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.

IMMOBILIERE IN DER EICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 107.281.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2006, réf. DSO-B00047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE IN DER EICH S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(923625//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.

IMMOBILIERE IN DER EICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 107.281.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2006, réf. DSO-BO00048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE IN DER EICH S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(923623//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.

IMMOBILIERE IN DER EICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 107.281.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2006, réf. DSO-BO00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE IN DER EICH S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(923620//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.

OEUVRE SAINT-WILLIBROD (WILLIBRODUS-BAUVEREIN) A.s.b.l., Association sans but lucratif.

R. C. Luxembourg F 55.

—
*Modification des statuts**(Assemblées Générales Extraordinaires du 13 mars et du 3 avril 2004)***Art. 9. 1^{ère} phrase**

Ancienne formulation:

L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de 7 membres élus annuellement par l'assemblée générale auxquels se joint le curé-doyen d'Echternach qui est membre d'office.

Modification:

L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de 7 membres au moins et de 11 membres au plus élus pour une période de deux ans par l'assemblée générale auxquels se joint le curé-doyen d'Echternach qui est membre d'office.

La décision de modification de l'assemblée générale du 3 avril 2004 a été homologuée par le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch en date du 23 février 2006.

P. Kauthen / J. Zimmer

Président / Secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2006, réf. DSO-BO00079. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(923328//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.

S.C.I. PRO-RENT, Zivile Immobiliengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6414 Echternach, 24-26, rue des Bénédictins.

H. R. Luxemburg E 136.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 24. Februar 2006

Punkt 3 der Tagesordnung:

Die Gesellschafter beschließen die Abwahl des Geschäftsführers Herrn Heinz Jürgen Streit, Automobilkaufmann, wohnhaft zu D-54634 Bitburg, Alte Gerberei 5.

*Für gleichlautenden Auszug**Unterschrift**Der Vorsitzende der Generalversammlung*

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(924176/745/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

S.C.I. PRO-RENT, Zivile Immobiliengesellschaft.

Siège social: L-6414 Echternach, 24-26, rue des Bénédictins.

H.R. Luxemburg E 136.

—
Zwischen den Unterzeichnern:

Herrn Heinz-Jürgen Streit, geboren in Bitburg (D) am 12. Mai 1967, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Alte Gerberei 5, nachstehend «Verkäufer» genannt

und

Frau Anja Morgen, geboren in Trier (D) am 21. Juni 1970, wohnhaft in D-54316 Pluwig, Bergstr. 3, nachstehend «Käufer» genannt,

wird folgender Kaufvertrag abgeschlossen:

Der Verkäufer tritt 50 Anteile mit einem Nennwert von 25,- EUR (1.250,- EUR) an der Gesellschaft des bürgerlichen Rechts S.C.I. PRO-RENT (H.R. Diekirch: E 136), mit Sitz in L-6414 Echternach, 24-26, rue des Bénédictins, an den Käufer ab.

Alle Besitzrechte der genannten Anteile gehen ab sofort auf den Käufer über.

Der Verkauf wird beiderseits eingewilligt zum Preis von 30.000,- EUR für den Verkäufer mit der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde Quittung erteilt.

Käufer räumt ein, die Geschäfts- und Finanzlage der genannten Gesellschaft eingehend geprüft zu haben und verzichtet im Voraus auf Regressansprüche jeglicher Art.

Getätigt in zwei Exemplaren in Grevenmacher, den 4. Januar 2006.

H.-J. Streit / A. Morgen

Der Verkäufer / Der Käufer

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02647. – Reçu 2.252 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(924182/745/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

FACTORING SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.247.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 6 mars 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- SOLFICORP S.A.;
- DELMA & CIE, S.à r.l.

2) De nommer trois administrateurs pour une période de 6 années:

- La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 8 mars 2006, réf. DSO-BO00035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(924115/825/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

LUX CANTINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9355 Bettendorf, 32, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 92.972.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

(924572/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2006.

WALTERSTUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 4, rue Abbé Welter.
R. C. Luxembourg B 97.790.

Résolution prise par l'associée unique lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2006

Madame Ameneh Shahrban demeurant à L-9648 Erpeldange (Eschweiler), 8A, rue Nic Schildermans, a été nommée gérante technique pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Roza Allegretti.

Pour avis sincère et conforme

Pour WALTERSTUFF, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 février 2006, réf. DSO-BN00157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(924634/557/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2006.

JUPITER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 62.548.

Changement d'adresse

Veillez noter que l'adresse de Mme Gillian Fay Adams, M. Theodorus Adrianus Maria Bosman et M. Alexander Francis Pace-Bonello, administrateurs de la société, a été modifiée, avec effet au 3 avril, 2006 comme suit:

48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034193/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

LUX TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 99.659.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 2 mars 2006, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société. L'ensemble du capital est représenté, les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) D'accepter la démission de M. De Vos Yves (11, Am Bierg, L-6858 Muenschecker) en tant qu'administrateur.
- 2) Entre temps, les administrateurs restants pourvoient au poste de l'administrateur démissionnaire.
- 3) M. Learbuch Marcel (75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen) est désigné comme administrateur-délégué pour une période de 6 années.

Fait à Luxembourg.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2006, réf. DSO-BO00074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(924911/825/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

CABA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6581 Rosport, 5, rue du Barrage.

H. R. Luxemburg B 114.814.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den vierundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Carlo Gillen, Mechaniker, wohnhaft L-6585 Steinheim, 8C, rue du Village.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung CABA, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rosport.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Ausbeutung einer Gaststätte mit Imbiss (petite restauration).

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Carlo Gillen, Mechaniker, wohnhaft L-6585 Steinheim, 8C, rue du Village, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht

worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. - Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Jürgen Wallner, Kellner, wohnhaft in L-6450 Echternach, 22, rue de Luxembourg.

2) Zum kaufmännischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Carlo Gillen, Mechaniker, wohnhaft L-6585 Steinheim, 8C, rue du Village.

3) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6581 Rosport, 5, rue du Barrage.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Gillen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} mars 2006, vol. 360, fol. 91, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. März 2006.

H. Beck.

(924977/201/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

RINNEN INVEST S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
H. R. Luxemburg B 114.812.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, am vierundzwanzigsten Februar.
Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

1. Die anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Haus 20;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch Herrn Paul Müller, vorgeannt.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung RINNEN INVEST S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates zu jeder Zeit an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Zeit gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind jegliche Geschäfte in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligung in gleich welcher Form an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Guthaben namentlich zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios benutzen, das sich aus Wertpapieren und Patenten jeglicher Art und sonstigen Rechten, die aus diesen Patenten abgeleitet sind oder diese zu ergänzen vermögen, zusammensetzt, sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen beteiligen, mittels Einlage, Zeichnung, Festkauf, Kaufoption oder sonstige sämtliche Wertpapiere und Patente und sonstigen Rechte, die aus diesen Patenten abgeleitet sind oder diese zu ergänzen vermögen, erwerben, diese mittels Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstige veräußern und diese Geschäfte und Patente verwerten lassen.

Sie kann Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, jegliche Hilfeleistungen, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und alle Geschäfte gleichwelcher Art, ob Handels-, Industrie- und Finanzgeschäfte, sowohl im Zusammenhang mit beweglichen als auch mit unbeweglichen Gütern tätigen, welche mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen zu fördern vermögen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,-) Euro und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von jeweils einunddreissig (31,-) Euro.

Die Aktien lauten auf den Inhaber, sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges geregelt hat.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates zusammen mit dem oder den Kommissaren einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre und verpflichtet den Verwaltungsrat der jährlichen Hauptversammlung eine Abrechnung vorzulegen betreffend das Gehalt, die Entschädigungen und die sonstigen Vergütungen, welche dem delegierten Verwaltungsratsmitglied zugestanden wurden.

Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die Einzelunterschrift eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds, mit oder ohne Befugniseinschränkung, oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann seine Vollmacht in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel eines geschäftsführenden Verwalters.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählten Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionär zu sein brauchen, ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Juli bis zum dreissigsten Juni eines jeden Jahres, ausnahmsweise beginnt das erste Jahr mit dem heutigen Tage und endet am dreissigsten Juni zweitausendsechs.

Art. 9. Die Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Dienstag des Monats Oktober um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen, jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zur sein braucht ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 11. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden mit Genehmigung des Kommissars vorzunehmen.

Art. 12. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die eintausend (1.000) Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Gesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., vorgeannt, neuhundertneunundneunzig Aktien	999
2.- Die Gesellschaft EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., vorgeannt, eine Aktie	1
Total: eintausend Aktien	1.000

Alle Aktien wurden bis zu der Höhe von einem Viertel bar eingezahlt, so dass die Summe von siebentausendsiebenhundertfünfzig (7.750,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsiebenhundert (EUR 1.700,-) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden sich die eingangs genannten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung ein, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:

- Herr Paul Müller, vorgeannt;

- Die Gesellschaft START 56, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

- Die Gesellschaft EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., vorgeannt.

3.- Zum Kommissar wird, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:

Dame Katrin Hansen, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-4780 St. Vith, 38, Rodter Strasse.

4.- Der Verwaltungsrat wird ermächtigt Herrn Paul Müller, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit sämtlichen Befugnissen, um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

5.- Die Adresse der Gesellschaft ist L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 février 2006, vol. 435, fol. 72, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Mersch, den 14. März 2006.

U. Tholl.

Versammlung des Verwaltungsrates der anonymen Gesellschaft RINNEN INVEST S.A.

Heute, am 24. Februar 2006 traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft RINNEN INVEST S.A., zu einer Versammlung, nämlich:

1. Herr Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Haus 20,

2. Die Gesellschaft START 56, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

3. Die Gesellschaft EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

einstimmig wurde Herr Paul Müller, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt, mit sämtlichen Befugnissen, um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Also beschlossen, zu Diekirch, am 24. Februar 2006.

EW TRADING COMPANY / START 56 / P. Müller

Unterschrift / Unterschrift / -

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2006, réf. DSO-BO00004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): C. Ries.

(924934/232/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

JOMALUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9964 Huldigen, 29A, Duarefstrooss.

H. R. Luxemburg B 114.813.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zweiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Sind erschienen:

1) Herr José Maassen, Innen- und Aussenpliesterer und Fliesenleger, geboren zu Burg-Reuland (Belgien), am 12. August 1948, wohnhaft zu B-4791 Burg-Reuland, Maldingen 63A;

2) Dame Anna Lenges, Hausfrau, geboren zu Burg-Reuland, am 20. September 1949, Ehegattin von Herrn José Maassen, wohnhaft zu B-4791 Burg-Reuland, Maldingen 63A.

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchten die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den vorgeannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung JOMALUX, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Huldigen. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist: das Ausführen von Pliester- und Zementarbeiten, das Verlegen von Fliesen und Steinen, sämtliche Innen- und Aussenarbeiten in Gips-, Reibe- und Zementputz, die Wiederherstellung und der Unterhalt von Parkplätzen, Einfahrten und Höfen.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Gegenstand den An- und Verkauf, Reparatur, Unterhalt und Verleih aller zu diesem Zwecke benötigten Maschinen und Baumaterialien ohne Ausnahme und Vorbehalt sowohl im Groß- als auch im Kleinhandel.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle industriellen, kaufmännischen und finanziellen Handlungen durchführen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, der die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in zweihundertfünfzig Anteile von je fünfzig Euro (50,- EUR), welche wie folgt übernommen werden:

1) Herr José Maassen, vorgeannt, entsprechend einer Einlage von sechstausendzweihundertfünfzig Euro (6.250,- EUR)	125 Anteile
2) Dame Anna Lenges, vorgeannt, entsprechend einer Einlage von sechstausendzweihundertfünfzig Euro (6.250,- EUR)	125 Anteile
Total: zweihundertfünfzig Anteile	250 Anteile

Die Gesellschafter erklären und der Notar stellt fest, dass das Kapital voll auf den Namen der Gesellschaft eingezahlt ist.

Art. 7. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt, und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sei.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Gesellschaftsjahr beginnt jedoch erst am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 13. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von neunhundert Euro (900,- EUR).

Ausserordentliche Generalversammlung

Als dann sind die Gesellschafter in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-9964 Huldigen, Duarrefstrooss 29A;
- Zur administrativen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird bestimmt Dame Anna Lenges, vorgeannt;
- Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird bestimmt Herr José Maassen, vorgeannt;

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

Die soeben erteilten Mandate bleiben gültig bis zum gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbruck, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Maassen, A. Lenges, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2006, vol. 618, fol. 21, case 7. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Fur gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, den 10. März 2006.

P. Probst.

(924962/4917/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

VISTA AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

R. C. Luxembourg B 108.248.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2006, réf. DSO-BA00228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, 17 mars 2006.

Signature.

(925168//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2005.

VISTA AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

R. C. Luxembourg B 108.248.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 31 janvier 2006, réf. DSO-BM00429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 17 mars 2006.

Signature.

(925169//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2005.

ALGAR-LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 33, avenue Kennedy.

R. C. Luxembourg B 114.829.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Luis Zeferino Neves Dias, gérant de sociétés, né le 18 août 1961 à Tavira au Portugal, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 2A, rue Nic Schildermans;

2. Monsieur Carlos Gilberto Nunes Maria, commerçant indépendant, né le 6 décembre 1967 à Olhao au Portugal, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 2A, rue Nic Schildermans;

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ALGAR-LUX société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Ettelbruck; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions, de carrelage, de promotions immobilières, l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la mise en valeur, la promotion, la gestion, la location et la vente d'immeubles bâtis et non-bâtis, l'exploitation d'un commerce d'articles pour le bâtiment, l'exploitation d'une entreprise de constructions métalliques, de poseur d'éléments préfabriqués en bois, en fer et en matière synthétique, l'exploitation d'une entreprise de plafonneur-façadier, de plâtrier, de toiture, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par le comparant pré-

nommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

1. par Monsieur Neves Dias Luis Zeferino, six mille cent vingt-cinq euros	6.125,- EUR
2. par Monsieur Nunes Maria Carlos Gilberto, six mille trois cent soixante-quinze euros	6.375,- EUR
Total des apports: douze mille cinq cents euros	12.500,- EUR

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune, sont attribuées aux associés de la façon suivante:

1. à Monsieur Neves Dias, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
2. à Monsieur Nunes Maria, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
Total cent parts sociales	100

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, la comparante se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extra-ordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9053 Ettelbruck, 33, avenue Kennedy;

2. Sont nommés gérants de la société:

a) Monsieur Neves Dias prénommé, pour le secteur de l'exploitation d'une entreprise de constructions, de carrelage, de promotions immobilières,

de l'exploitation d'une agence immobilière,

de l'achat, la mise en valeur, la promotion, la gestion, la location et la vente d'immeubles bâtis et non-bâtis,

de l'exploitation d'une entreprise de constructions métalliques,

de poseur d'éléments préfabriqués en bois, en fer et en matière synthétique,

de l'exploitation d'une entreprise de plafonneur-façadier,

de plâtrier,

de toiture,

b) Monsieur Nunes Maria, prénommé, pour le secteur de l'exploitation d'un commerce d'articles pour le bâtiment;

3. Chaque gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature jusqu'à une valeur de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour toute opération d'une valeur supérieure à ce montant la signature conjointe des deux gérants est obligatoire;

4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Z. Neves Dias, C. G. Nunes Maria, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2006, vol. 618, fol. 21, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 mars 2006.

P. Probst.

(925362/4917/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2006.

R&B TRADING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, 1F, Résidence du Var.
R. C. Luxembourg B 101.317.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2006, réf. DSO-BM00306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Drinklange, le 17 mars 2006.

Signature.

(925172//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

CUISINE ROYALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ell.
R. C. Luxembourg B 96.457.

Extrait du procès-verbal de décision collective de la société du 16 décembre 2005

Par résolution de la décision collective des associés du 16 décembre 2005, Madame Chun Yan Cai, gérante, demeurant à L-8530 Ell, 12, rue Principale, été nommée gérante-technique en remplacement de Monsieur Zhengju Pan, sans état particulier, demeurant à L-8530 Ell, 12, rue Principale avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Ell, le 16 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Z. Pan / Ch.Y. Cai

Enregistré à Diekirch, le 8 mars 2006, réf. DSO-BO00041. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(925240//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

IL GATTO & LA VOLPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 77-79, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 109.218.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 13 mars 2006, réf. DSO-BO00085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(925366/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2006.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 98.553.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(925369/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2006.

ATTICA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 73.982.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour ATTICA HOLDING, S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(034242/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

INTER IMMO-MULTISERVICES.

Siège social: B-4780 Saint-Vith, 51, rue du Luxembourg.
Adresse de la succursale: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 114.841.

Ouverture de succursale

En date du 17 mars 2006.

Monsieur Daniel Hauwarth, né à Saint-Vith le 9 décembre 1963, demeurant à Saint-Vith, rue du Luxembourg 51; Agissant en sa qualité d'associé unique ainsi que de gérant de la société INTER IMMO-MULTISERVICES.

A pris les résolutions suivantes:

1. La société implante une Succursale au Grand-Duché de Luxembourg, à Weiswampach.
2. Le nom de la Succursale est: Succursale luxembourgeoise de INTER IMMO-MULTISERVICES Sprl.
3. Le site d'exploitation de la Succursale est établi à: L-9991 Weiswampach, Route de Stavelot 104.
4. L'objet de la Succursale est:

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- a) Bureau d'études, d'organisation et de conseil en toutes matières financières, commerciales, fiscales et sociales.
- b) Intermédiaire et représentation commerciale pour tous les biens quelconques.
- c) L'acquisition, la gestion, la transformation, la rénovation et la location de tous biens immeubles ou partie divise ou indivise d'immeubles généralement quelconques en Belgique ou à l'étranger. Elle peut également contracter tous emprunts ou ouvertures de crédit pour financer ces opérations.
- d) Agence immobilière.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

5. Le capital de dotation de la Succursale est fixé à: 18.592,01 euros.

6. Monsieur Daniel Hauwarth, demeurant à Saint-Vith, rue du Luxembourg 51, est nommé représentant légal de la Succursale avec tous les pouvoirs afin d'assurer la gestion journalière de celle-ci. Il pourra engager la Succursale par sa seule signature. Il est en outre autorisé de représenter la Succursale en justice.

Dont ce procès-verbal a été dressé et signé par l'associé unique à Saint-Vith, date que dessus.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2006, réf. DSO-BO00137. – Reçu 164 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(925481//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2006.

CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9501 Wiltz, Zone Industrielle C, Salzbaach.
R. C. Luxembourg B 93.110.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 février 2006
Résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission, avec effet au 16 février 2006, en tant que gérant de la société de: Monsieur Hubert Jacobs Van Merlen, demeurant 3, rue Belair à L-5318 Contern et de

Monsieur Alain Poirier, demeurant 8629 Roberval, Brossard, Québec, Canada J4X 2S4.

L'Assemblée remercie Messieurs Jacobs Van Merlen et Poirier pour les services rendus à la société.

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de nommer, avec effet au 16 février 2006, gérants de la société:

Monsieur Pascal Xhonneux, demeurant Karl-Kleppe-Str. 10 à D-40474 Düsseldorf

et

Monsieur Marc Benoît, demeurant 255, Bon Pasteur, Laval Québec, H7N 3R6 Canada.

Messieurs Xhonneux et Benoît sont nommés pour un terme de 3 ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2009 statuant sur l'exercice 2008.

Pour extrait conforme

A. Nick / A. Laux

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(926656/571/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt.

R. C. Luxembourg B 103.630.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement
au siège de la société, en date du 17 février 2006 à 10.00 heures*

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant venus à échéance, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012:

- Monsieur John Dondlinger, administrateur-délégué, né à Schieren (L), le 30 avril 1947 et demeurant à L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt;

- Madame Marguerite Theis, administrateur, née à Ettelbruck (L), le 20 juillet 1950 et demeurant à L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt;

- Madame Françoise Dondlinger, administrateur, née à Ettelbruck (L), le 14 août 1976 et demeurant à L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement la société EWA REVISION S.A. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

Eschdorf, le 17 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(926647/832/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt.

R. C. Luxembourg B 103.630.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926607/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt.

R. C. Luxembourg B 103.630.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926604/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt.

R. C. Luxembourg B 103.630.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926602/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt.

R. C. Luxembourg B 103.630.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926601/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt.

R. C. Luxembourg B 103.630.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926600/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt.

R. C. Luxembourg B 103.630.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926599/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

PSPLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 112.796.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société
qui s'est tenue en date du 27 mars 2006*

L'Assemblée générale décide:

de nommer deux gérants complémentaires pour une durée indéterminée à savoir:

Madame Assunta Di Lorenzo, Première Vice-Présidente, chef du contentieux et secrétaire, demeurant 53 Delavigne, Westmount, Québec, Canada H3Y 2C3, née le 2 octobre 1961 à Montréal (Canada);

Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 9, avenue Guillaume.

Le conseil de gérance est donc composé comme suit:

Madame Véronique Wauthier,

Monsieur Neil Cunningham,

Monsieur Marcel Stéphany,

Madame Assunta Di Lorenzo,

Monsieur Marcel Krier.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Pour le Conseil de Gérance

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030840/322/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

UM ROND-POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 1, rue du Viaduc.

R. C. Luxembourg B 114.862.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Alphonse Leweck, garagiste, né le 20 février 1952 à Ettelbruck, demeurant à L-9806 Hosingen, 34, Hauptstrooss;

2. Monsieur Philippe Leweck, carrossier, né le 29 décembre 1980 à Bogota en Colombie, demeurant à L-9806 Hosingen, 34, Hauptstrooss;

3. Monsieur Georges Leweck, mécanicien, né le 20 septembre 1982 à Bogota en Colombie, demeurant à L-9806 Hosingen, 34, Hauptstrooss;

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de UM ROND-POINT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Erpeldange/Ettelbruck; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de location et de vente d'autos, de matériel et de machines en tous genres, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par les comparants prénommés, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

1. par Monsieur Alphonse Leweck, onze mille deux cent cinquante euros	11.250,- EUR
2. par Monsieur Philippe Leweck, six cent vingt-cinq euros	625,- EUR
3. par Monsieur Georges Leweck, six cent vingt-cinq euros	625,- EUR
Total des apports: douze mille cinq cent euros	12.500,- EUR

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune, sont attribuées aux associés de la façon suivante:

1. à Monsieur Alphonse Leweck, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2. à Monsieur Philippe Leweck, prénommé, cinq parts sociales	5
3. à Monsieur Georges Leweck, prénommé, cinq parts sociales	5
Total cent parts sociales	100

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Etant donné que Monsieur Alphonse Leweck est le père des deux autres actionnaires, Messieurs Philippe et Georges Leweck, la présente société est à considérer comme société familiale.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, la comparante se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extra-ordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 1, rue du Viaduc;
 2. Est nommé gérant technique de la société Monsieur Alphonse Leweck et sont nommés gérants administratifs Monsieur Philippe Leweck et Monsieur Georges Leweck, prénommés.
 3. Le gérant technique est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature; un des gérants administratifs pourra engager la société seulement si l'engagement est également signé par le gérant technique;
 4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Leweck, P. Leweck, G. Leweck, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 2 mars 2006, vol. 618, fol. 21, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 mars 2006.

P. Probst.

(925776/4917/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2006.

DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Schuttrange, 18-20, Parc d'activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 44.836.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2006 betreffend der Mandatsverlängerung des Verwaltungsrats, bestehend aus Loukas Rizos, Vorsitzender, geschäftsansässig D-53113 Bonn, Friedrich-Ebert-Allee 114-126, Dr. Wolfgang Klein, wohnhaft D-53179 Bonn, Fasanenstr. 6, sowie Jochen Begas, geschäftsansässig in L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall

(...)

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder, Loukas Rizos, Dr. Wolfgang Klein und Jochen Begas, für weitere fünf Jahre bis zur ordentlichen Generalversammlung am 15. März 2011 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Richtigkeit des Protokollauszugs

DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A.

M. Blumann / C. Wagner

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035459//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Schuttrange, 18-20, Parc d'activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 44.836.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2005, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang, der Lagebericht, der Bericht der Rechnungsprüfer sowie der Gewinnverwendungsbeschluss der Generalversammlung vom 15. März 2006, die in Luxemburg am 13. April 2006, Réf. LSO-BP02943 einregistriert wurden, sind am 20. April 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt worden.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. April 2006.

DEUTSCHE POSTBANK CAPITAL MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

(035461//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

DEMOCO AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9660 Insborn, 84, route d'Arsdorf.
H. R. Luxemburg B 114.863.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, am sechsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Jacobus Wilhelmus Joannes dit Jacky Soons, Unternehmer, wohnhaft in L-9637 Bockholtz, 3, am aale Wee;
- 2.- Frau Rosette Drees, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-9637 Bockholtz, 3, am aale Wee.

Die erschienenen Parteien ersuchen den verhandelnden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Gesellschaftsname - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Zwischen den erschienenen Parteien und allen Personen, die später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung DEMOCO AG.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Insborn.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes im Ausland gefährden oder unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Einstellung dieser ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden, ohne dass jedoch diese Massnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Eine solche Sitzverlegungserklärung wird gemacht sowie Dritten zur Kenntnis gegeben durch einen der ausführenden Organe der Gesellschaft, welcher die Befugnis besitzt, die tägliche Geschäftsführung auszuüben.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist die Beratung, die Vermittlung, der An- und Verkauf von Immobilien im In- und Ausland, der Betrieb eines Bauunternehmens, eines Unternehmens für Metallkonstruktionen sowie Gipser- und Fassadenarbeiten.

Gegenstand der Gesellschaft ist ausserdem der Betrieb einer Immobilienagentur.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in hundert Aktien (100) mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (310,- EUR) pro Aktie.

Art. 6. Die Aktien sind je nach Wunsch des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Es können je nach Wunsch der Aktionäre Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft hat das Recht auszugebende Aktien mit einem Aufgeld, das ist eine Emissionsprämie, zu versehen.

Die Aktien können an Fremde nur mit Zustimmung aller bestehenden Aktionäre übertragen werden, unter den bestehenden Aktionären sind die Aktien frei übertragbar. Im Todesfall eines Aktionärs oder beim Verkauf der Aktien haben die noch verbleibenden Aktionäre auf jeden Fall ein Vorkaufsrecht auf die Aktien zum Preis, der sich ergibt aus dem Stammkapital zuzüglich der gebildeten Rücklagen und nicht ausgeschütteten Gewinne zuzüglich dem Buchwert des Anlagevermögens. Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen. Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern die Aktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die deren Zahl festlegt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder kann eine Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des freigewordenen Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bezeichnen; in dessen Abwesenheit wird der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen, das zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Ein Mandat zwischen Verwaltungsräten ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Vollmacht zur Vertretung eines verhinderten Verwaltungsratsmitgliedes kann durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erteilt werden.

In Dringlichkeitsfällen hat ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss die gleiche rechtsverbindliche Wirkung, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung gefasst worden.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 10. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Abschriften oder Auszüge der Protokolle werden für gleichlautend vom Vorsitzenden oder einem Bevollmächtigten bescheinigt. Die Vollmachten bleiben den Protokollen beigelegt.

Art. 11. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft ganz oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

Art. 13. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die gemeinsame Unterschrift eines delegierten und eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfang des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Art. 14. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre sein können. Der oder die Kommissare werden ernannt für die Dauer von höchstens sechs Jahren gerechnet von der Generalversammlung an. Die Generalversammlung legt ihre Anzahl und Bezüge fest. Sie sind wiederwählbar.

Gesellschafterversammlung

Art. 15. Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäss zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat die weitestgehenden Befugnisse in Bezug auf alle Gesellschaftsangelegenheiten.

Art. 16. Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, jeweils am ersten Freitag des Monats April um 17.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahr 2007.

Sofern dieser Tag auf einen Feiertag fällt, findet sie am ersten drauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Eine aussergewöhnliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Kommissare einberufen werden.

Die Einberufung kann auch auf schriftliche Anfrage von Aktionären gefordert werden.

Art. 18. Die Einberufung der Gesellschafterversammlungen erfolgt mittels Einschreibebrief bzw. im Falle der Einberufung einer zweiten Generalversammlung mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung. Diese Einberufung muss die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung beinhalten.

Jede ordentliche und ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind.

Jeder Aktionär kann einem Bevollmächtigten, der nicht Aktionär sein muss, durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung erteilen.

Falls ein oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, so muss eine zweite Generalversammlung einberufen werden.

Diese zweite Generalversammlung kann gültig über die gleiche Tagesordnung befinden, auch wenn ein oder mehrere Gesellschafter nicht anwesend oder vertreten sind, falls ihr durch den Verwaltungsrat mittels Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung, an der letzten, der Gesellschaft mitgeteilten Adresse einberufen worden sind.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen festzulegen.

Art. 19. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, die mit dieser Aktie verbunden sind, solange zu suspendieren bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsführung - Gewinnverteilung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die jährliche Bilanz und die Verlust- und Gewinnrechnung.

Er übergibt dem oder den Kommissaren wenigstens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung die Unterlagen nebst einem Tätigkeitsbericht.

Art. 21. Der verbleibende Gewinnüberschuss, nach Abzug der Kosten und Abschreibungen stellt den Nettogewinn dar. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent (5%) einbehalten zwecks Bildung der gesetzlichen Rücklage; diese obligatorische Vorwegnahme entfällt sobald und solange die Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht.

Das Saldo steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat kann mit Zustimmung des oder der Kommissare und unter Berücksichtigung der diesbezüglichen Vorschriften Anzahlungen auf Dividende vornehmen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung, die gemäss den für die Satzungsänderung vorgesehenen Bestimmungen befindet, vorzeitig aufgelöst werden.

Die Auflösung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren. Diese werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Befugnisse und Vergütungen festlegt.

Gesetzgebung

Art. 23. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner gegenwärtigen Form über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung in allen Fällen finden, wo nicht anders durch die gegenwärtige Satzung bestimmt wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2006.

Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2007 statt.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1) Herr Jacky Soons, vorbenannt, neunundneunzig Aktien	99
2) Frau Rosette Drees, vorbenannt, eine Aktie	1
Total: hundert Aktien	100

Alle Aktien sind vollständig in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1.600,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben nach Feststellung der ordnungsgemässen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
 - a) Herr Jacky Soons, Unternehmer, wohnhaft in L-9637 Bockholtz, 3, am aale Wee;
 - b) Frau Rosette Drees, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-9637 Bockholtz, 3, am aale Wee;
 - c) Herrn Philip Soons, Selbständig, wohnhaft in L-9530 Wiltz, 1, Grand-rue.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., mit Sitz in Wiltz, 2, rue Hannelanst bureau 34, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.117.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars erlöschen am Ende der ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2011 befindet.

5) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9660 Insborn, 84, route d'Arsdorf.

6) Gemäss der gegenwärtigen Satzung und des Gesetzes ermächtigt die Gesellschafterversammlung den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates zu übertragen.

Versammlung des Verwaltungsrates

Sind erschienen:

Die Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft DEMOCO AG:

- a) Herr Jacky Soons, Unternehmer, wohnhaft in L-9637 Bockholtz, 3, am aale Wee;
- b) Frau Rosette Drees, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-9637 Bockholtz, 3, am aale Wee;
- c) Herrn Philip Soons, Selbständig, wohnhaft in L-9530 Wiltz, 1, Grand-rue.

Die hier anwesenden Verwaltungsratsmitglieder bestimmen zum Verwaltungsratsdelegierten Herrn Jacky Soons, vorbenannt.

Für die tägliche Geschäftsführung wird die Gesellschaft vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates wobei eine Unterschrift diejenige des Verwaltungsratsdeligierten sein muss.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Wiltz in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die erschienenen Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.W.J. Soons, R. Drees, J. Soons, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 mars 2006, vol. 320, fol. 4, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehren auf stempelfreiem Papier, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 16. März 2006.

A. Holtz.

(925778/2724/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2006.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX RINNEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: EUR 24.800.

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, 120A, route de Stavelot.

H. R. Luxemburg B 94.887.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 20. Februar 2006 geht hervor, dass die Generalversammlung folgende Beschlüsse einstimmig angenommen hat:

Erster Beschluss

Der Rücktritt von Herrn Wilhelm Hein, Diplom-Wirtschaftsingenieur für Transportwesen, geboren zu Kommern (D) am 11. Juni 1954, wohnhaft zu D-53894 Mechernich, Seeweg 7, in seiner Funktion als administrativer Geschäftsführer, wird einstimmig angenommen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt des weiteren, dass nunmehr Herr Henri Rinnen in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift gegenüber Dritten vertreten kann.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 20. Februar 2006.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(925599//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 mars 2006.

ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 107.156.

Changement d'adresse

Veuillez noter que l'adresse de Mme Gillian Fay Adams, M. Theodorus Adrianus Maria Bosman et M. Alexander Francis Pace-Bonello, administrateurs de la société, a été modifiée, avec effet au 3 avril, 2006 comme suit:

48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034202/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

ELYSEE BEAUTE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

H. R. Luxemburg B 114.901.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den sechzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft ELYSEE COSMETIQUES S.A., mit Sitz in F-57601 Forbach, Zone Industrielle Technopôle Sud, eingetragen beim Handelsregister Sarreguemines unter der Nummer TI 394 882 95B49, hier vertreten durch Herrn Daniel Reding, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 31. Januar 2006, welche Vollmacht, von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ELYSEE BEAUTE, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel mit kosmetischen Produkten sowie den Handel mit Haushaltsprodukten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundertfünf- undzwanzig (125) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100,-), welche integral durch die Gesellschaft ELYSEE COSMETIQUES S.A., mit Sitz in F-57601 Forbach, Zone Industrielle Technopôle Sud, eingetragen beim Handelsregister Sarreguemines unter der Nummer TI 394 882 95B49, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. - Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. - Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Dr. Rudolf Hans Giesen, Kaufmann, wohnhaft in D-50858 Köln, Mohnweg 27.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Reding, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 mars 2006, vol. 360, fol. 95, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 20. März 2006.

H. Beck.

(926174/201/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2006.

HOTEL VICTOR HUGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9414 Vianden, 1, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 95.814.

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée HOTEL VICTOR HUGO, S.à r.l. avec siège social à L-9414 Vianden, 1, rue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 246 du 8 septembre 1987.

L'assemblée est composée de:

1. Monsieur Léon Petry, retraité, né à Bettel, le 25 mai 1931, époux de Madame Marie Claire Sauber, demeurant à L-9452 Bettel, 5, Gaessel;

2. Madame Christiane Petry, commerçante, née à Ettelbruck, le 21 juin 1965, épouse de Monsieur Marco Kraus, demeurant à L-9452 Bettel, 5, rue Gaessel.

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société prédésignée et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent mille (100.000) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500) euros à cent douze-mille cinq cents (112.500) euros par la création de quatre mille (4.000) parts nouvelles de vingt-cinq (25) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Et de suite, les quatre mille (4.000) parts sociales nouvellement créées ont été libérées intégralement par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de cent mille (100.000) euros, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents (112.500) euros représenté par quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales de vingt-cinq (25) euros chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1. Madame Christiane Petry, prénommée, deux mille neuf cent vingt-cinq parts sociales.	2.925
2. Monsieur Léon Petry, prénommé, mille cinq cent soixante-quinze parts sociales.	1.575
Total: quatre mille cinq cents parts sociales	4.500

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Petry, Ch. Petry, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 mars 2006, vol. 618, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 mars 2006.

F. Unsen.

(925774/234/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2006.

VILLERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.451.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de VILLERS S.A., R.C. B Numéro 20.451, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 170 du 7 juillet 1983.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 783 du 25 juillet 2003.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les huit mille six cent cinquante-cinq (8.655) actions ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (24,80) chacune représentant l'intégralité du capital social de deux cent quatorze mille six cent quarante-quatre 214.644,- EUR, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;

2. Augmentation du nombre d'actions de 8.655 à 100.000.000;
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée.

Deuxième résolution

Le nombre des actions est augmenté de huit mille six cent cinquante-cinq (8.655) à cent millions (100.000.000).

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent quatorze mille six cent quarante-quatre (214.644,-) euros, divisé en cent millions (100.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 90, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(036059/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

VILLERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.451.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 403 du 24 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(036060/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

RIVIPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.576.

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIVIPRO S.A. avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 503 du 16 septembre 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 615 du 15 juin 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 59.576.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annabelle Giovanardi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 421,30 (quatre cent vingt et un euros et trente cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par l'émission de 16 actions nouvelles.

2. Souscription et libération des 16 actions nouvelles ainsi émises par apport en espèces.

3. Remplacement des 2.016 actions sans mention de valeur nominale existantes par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune. Le capital est désormais fixé à EUR 50.000,- représenté par 1.000 actions de EUR 50,- chacune.

4. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour accomplir les modalités en rapport avec les résolutions qui précèdent.

5. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 100.000,- (cent mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

7. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non à l'exception des actes à poser dans les domaines suivants, domaines de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et pour lesquels le Conseil d'Administration ne pourra déléguer ses pouvoirs:

a) l'acquisition et/ou la vente, à quelque titre que ce soit, de biens immobiliers et/ou la constitution de droits réels (jouissance ou garantie) sur biens immobiliers ainsi que la conclusion de contrats de baux pour une durée supérieure à 9 ans (que la Société soit locataire ou propriétaire);

b) l'acquisition et/ou la vente, à quelque titre que ce soit, de participations dans d'autres entreprises ou dans des consortiums ou des groupements d'entreprises, même temporaires;

c) la constitution de garanties réelles et/ou personnelles;

d) l'acquisition et/ou la vente, à quelque titre que ce soit, de brevets et de droits sur des inventions industrielles, de modèles, de dessins ou des marques;

e) le recrutement et/ou le licenciement de personnel de la direction et la définition de la politique en matière de personnel;

f) l'approbation des plans stratégiques, des plans opérationnels et des plans d'investissements;

g) l'acquisition et/ou la vente à quelque titre que ce soit d'entreprises ou de branches d'entreprises;

h) la mise en place de plans de stock-options décidés par l'Assemblée Générale;

i) la prise en charge de dettes ou de passifs de quelque nature que ce soit, l'octroi de financements de quelque nature que ce soit ainsi que la prise en charge de dettes bancaires.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs. Pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, la société se trouve engagée:

- par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et de trois administrateurs de catégorie B pour les actes à poser dans les domaines repris sous a) à i) ci-dessus;

- par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B pour tous les autres actes dont la valeur ne dépasse pas EUR 20.000,-;

- par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et de deux administrateurs de catégorie B pour tous les autres actes dont la valeur dépasse EUR 20.000,-»

8. Remplacement à l'article 7 des statuts de la société du mot «administrateur-délégué» par «délégué du conseil».

9. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.

10. Décharge spéciale à l'administrateur démissionnaire jusqu'à la date de sa démission.

11. Nomination d'un administrateur supplémentaire.

12. Création de deux catégories d'administrateurs A et B et répartition des mandats des administrateurs entre les deux catégories ainsi créées.

13. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent vingt et un euros et trente cents (EUR 421,30) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (EUR 49.578,70) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de seize (16) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire unique existant.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu l'actionnaire existant, à savoir:

SUPRAFIN S.A.G.L., société de droit suisse, avec siège social à CH-6900 Lugano, Piazza Molino Nuovo 15, ici représentée par Monsieur Sandra Capuzzo, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 avril 2006, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les seize (16) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quatre cent vingt et un euros et trente cents (EUR 421,30) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les deux mille seize (2.016) actions existantes sans désignation de valeur nominale par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Dès lors, le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par mille (1.000) actions de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir les modalités en rapport avec les résolutions qui précèdent.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un nouveau capital autorisé à concurrence d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-).

Cinquième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par mille (1.000) actions de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), le cas échéant par l'émission de mille (1.000) actions de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé et d'émettre des emprunts obligataires convertibles.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou

autres agents, actionnaires ou non à l'exception des actes à poser dans les domaines suivants, domaines de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et pour lesquels le Conseil d'Administration ne pourra déléguer ses pouvoirs:

- a) l'acquisition et/ou la vente, à quelque titre que ce soit, de biens immobiliers et/ou la constitution de droits réels (jouissance ou garantie) sur biens immobiliers ainsi que la conclusion de contrats de baux pour une durée supérieure à 9 ans (que la Société soit locataire ou propriétaire);
- b) l'acquisition et/ou la vente, à quelque titre que ce soit, de participations dans d'autres entreprises ou dans des consortiums ou des groupements d'entreprises, même temporaires;
- c) la constitution de garanties réelles et/ou personnelles;
- d) l'acquisition et/ou la vente, à quelque titre que ce soit, de brevets et de droits sur des inventions industrielles, de modèles, de dessins ou des marques;
- e) le recrutement et/ou le licenciement de personnel de la direction et la définition de la politique en matière de personnel;
- f) l'approbation des plans stratégiques, des plans opérationnels et des plans d'investissements;
- g) l'acquisition et/ou la vente à quelque titre que ce soit d'entreprises ou de branches d'entreprises;
- h) la mise en place de plans de stock-options décidés par l'Assemblée Générale;
- i) la prise en charge de dettes ou de passifs de quelque nature que ce soit, l'octroi de financements de quelque nature que ce soit ainsi que la prise en charge de dettes bancaires.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs. Pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, la société se trouve engagée:

- par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et de trois administrateurs de catégorie B pour les actes à poser dans les domaines repris sous a) à i) ci-dessus;
- par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B pour tous les autres actes dont la valeur ne dépasse pas EUR 20.000,-;
- par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et de deux administrateurs de catégorie B pour tous les autres actes dont la valeur dépasse EUR 20.000,-.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le mot «administrateur-délégué» par le mot «délégué du conseil» dans l'article sept des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou son délégué du conseil.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société à responsabilité limitée LOUV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, de ses fonctions d'administrateur de la société, et de nommer en son remplacement:

Monsieur Antonio Monti, avocat, né à Cademario (Suisse), le 6 mai 1956, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Trevano 2.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire jusqu'à la date de sa démission.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur supplémentaire de la société:

Madame Sara Cipollini, directrice de société, née à Legnano/Milano (Italie), le 13 février 1972, demeurant à I-20121 Milan, Via Bassano Porrone 6.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs, A et B, et de répartir les mandats des administrateurs entre les deux catégories comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né à Trieste (Italie), le 14 décembre 1958, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 21 novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey;

Administrateurs de catégorie B:

- Madame Sara Cipollini, directrice de société, née à Legnano/Milano (Italie), le 13 février 1972, demeurant à I-20121 Milan, Via Bassano Porrone 6,
- Monsieur Antonio Monti, avocat, né à Cademario (Suisse), le 6 mai 1956, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Trevano 2,

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., né à Differdange, le 10 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Capuzzo, P. Collarin, A. Giovanardi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, vol. 153S, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

E. Schlessler.

(036256/227/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

RIVIPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.576.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

E. Schlessler.

(036257/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

ICCO, INTERNATIONAL CLEANING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 48.099.

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL CLEANING COMPANY S.A., en abrégé ICCO, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.099, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 31 octobre 1994 et transformée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 25 juin 1997. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 17 décembre 2005.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Xavier Laloux, industriel, L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich, qui assume également la fonction de scrutateur.

L'assemblée désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Elargissement de l'objet social de la Société par l'ajout des deux alinéas suivants:

«La société a pour objet pour son compte ou pour autrui, directement ou par sous-traitance:

- la mise en valeur et l'exploitation de carrières;
- le concassage et le recyclage de produits inertes, ainsi que le transport de ceux-ci;
- la mise en valeur, la démolition, la construction, la transformation de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis;
- le commerce, l'import, l'export et le courtage de tous produits, matériels et équipements ayant un rapport avec le bâtiment;
- le traitement, l'évacuation et le transport de déchets industriels et de la construction.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres. La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante.

Résolution

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la Société par l'ajout de deux alinéas supplémentaires à l'article 2 des statuts conçus comme suit:

«La société a pour objet pour son compte ou pour autrui, directement ou par sous-traitance:

- la mise en valeur et l'exploitation de carrières;
- le concassage et le recyclage de produits inertes, ainsi que le transport de ceux-ci;
- la mise en valeur, la démolition, la construction, la transformation de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis;
- le commerce, l'import, l'export et le courtage de tous produits, matériels et équipements ayant un rapport avec le bâtiment;
- le traitement, l'évacuation et le transport de déchets industriels et de la construction.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres. La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Laloux, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, vol. 152S, fol. 94, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

F. Baden.

(036299/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

ICCO, INTERNATIONAL CLEANING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 48.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(036301/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

ALTENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.231.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALTENA S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(035920/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

FINGAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.941.

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINGAL S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73.941, constituée suivant acte reçu par M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 20 avril 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 225.000,- par réduction de la valeur nominale des actions de EUR 100,- à EUR 25,- pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000,- libéré à concurrence de 25%, à EUR 75.000,-, libéré intégralement.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). «Le capital social est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) représenté par 3.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

3. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

4. Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de 225.000,- EUR (deux cent vingt-cinq mille euros), pour le ramener de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), libéré à concurrence de 25% par réduction de la valeur nominale des actions de EUR 100,- à EUR 25,-, libérés intégralement.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} alinéa). «Le capital social est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) représenté par 3.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:
ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Cinquième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R.M. Tonelli, A. Uhl, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, vol. 27CS, fol. 62, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

J. Elvinger.

(036294/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

FINGAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 73.941.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41550, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

J. Elvinger.

(036295/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

CHARLES RIVER LABORATORIES LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.334.

In the year two thousand and five, on the sixteenth of December, at 11 a.m.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INVERESK HOLDINGS LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3867687,

duly represented by Mr Matthieu Bourdeaut, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 December 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of CHARLES RIVER LABORATORIES LUXEMBOURG (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 14 November 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not yet been modified.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company of an amount of eight million three hundred seventy-three thousand Euro (EUR 8,373,000.-) in order to increase it from its current amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) up to eight million three hundred eighty-eight thousand Euro (EUR 8,388,000.-) through the issue of three hundred thirty-four thousand nine hundred twenty (334,920) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares have all been paid up by INVERESK HOLDINGS LLC, prenamed, through a contribution in kind consisting of eleven thousand six hundred ninety-one (11,691) shares, with a total fair market value of sixteen million seven hundred forty-six thousand Euro (EUR 16,746,000.-), of CHARLES RIVER LABORATORIES GROUP LTD., a company incorporated and existing under the laws of Scotland, with registered office at Elphinstone Research Centre, Tranent, East Lothian EH33 2NE, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies under number SC198206.

As a consequence of such contribution, 100% of the share capital of the latter company is owned by the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscriber.

The total contribution of sixteen million seven hundred forty-six thousand Euro (EUR 16,746,000.-) consists in eight million three hundred seventy-three thousand Euro (EUR 8,373,000.-) allocated to the share capital and eight million three hundred seventy-three thousand Euro (EUR 8,373,000.-) allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned action, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended, which shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at eight million three hundred eighty-eight thousand Euro (EUR 8,388,000.-) represented by three hundred thirty-five thousand five hundred twenty (335,520) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Proportional capital duty exemption

Considering that the first resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in an EC Member State and that, following such contribution, more than sixty-five per cent of the share capital of the latter company is held by the aforesaid Luxembourg company, all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of the shares to the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize décembre, à 11 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

INVERESK HOLDING LLC, une société régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3867687,

dûment représentée par M. Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2005. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société CHARLES RIVER LABORATORIES LUXEMBOURG (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 14 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, détenant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions trois cent soixante-treize mille euros (EUR 8.373.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à celle de huit millions trois cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 8.388.000,-) par l'émission de trois cent trente-quatre mille neuf cent vingt (334.920) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont toutes été libérées par INVERESK HOLDINGS, LLC, susnommée, par un apport en nature consistant en onze mille six cent quatre-vingt-onze (11.691) actions, ayant une valeur de marché totale de seize millions sept cent quarante-six mille euros (EUR 16.746.000,-), de CHARLES RIVER LABORATORIES GROUP LTD., une société régie par les lois d'Ecosse, ayant son siège social sis Elphinstone Research Centre, Tranent, East Lothian EH33 2NE, United Kingdom, enregistrée auprès du registre des sociétés sous le numéro SC198206.

En conséquence de cet apport, 100% du capital social de cette dernière société est détenu par la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte du souscripteur.

L'apport total de seize millions sept cent quarante-six mille euros (EUR 16.746.000,-) se compose de huit millions trois cent soixante-treize mille euros (EUR 8.373.000,-) attribués au capital social et de huit millions trois cent soixante-treize mille euros (EUR 8.373.000,-) attribués au compte de prime d'émission de la Société.

Seconde résolution

Consécutivement à la décision ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit millions trois cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 8.388.000,-) représentée par trois cent trente-cinq mille cinq cent vingt (335.520) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Considérant que la première résolution concernant une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'actions d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat Membre de la Communauté européenne et qu'à la suite de cet apport, plus de soixante-cinq pour cent du capital social de cette dernière société est détenu par ladite société luxembourgeoise, toutes les conditions posées par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, sont remplies pour bénéficier de l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport des actions à la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Bourdeaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

J. Elvinger.

(035825/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

CHARLES RIVER LABORATORIES LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.334.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40716 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger.

(035826/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

PROPERTY TRUST ALTENSTADT-LINDHEIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 181,450.-.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 110.983.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of March.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under number 109.812,

represented by Ms Sylvie Reisen, employee, residing in Tontelange (Belgium), by virtue of a proxy given on 22 March 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée PROPERTY TRUST ALTENSTADT-LINDHEIM, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of one hundred eighty-one thousand four hundred fifty Euro (EUR 181,450.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 110.983, incorporated following a deed of the undersigned notary on 29 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 190 of 27 January 2006, and whose articles of incorporation have last been amended following a deed of the undersigned notary on 27 January 2006, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To amend the object clause of the Company so that the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside Luxembourg (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.»

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to amend the object clause of the Company so that the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

«The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside Luxembourg (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine hundred Euro (EUR 900.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 1, S.à r.l., une société établie à Luxembourg et ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.812,

représentée aux fins des présentes par Madame Sylvie Reisen, employée privée, demeurant à Tontelange (Belgique), aux termes d'une procuration donnée le 22 mars 2006.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée PROPERTY TRUST ALTENSTADT-LINDHEIM, S.à r.l., une société établie à Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital de cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante euros (EUR 181.450,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.983, constituée par acte du notaire soussigné en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 190 du 27 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 27 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'objet social de la Société afin que le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société ait désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en dehors du Luxembourg (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.»

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société afin que le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société ait désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en dehors du Luxembourg (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. Reisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, vol. 152S, fol. 83, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

G. Lecuit.

(036077/220/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

PROPERTY TRUST ALTENSTADT-LINDHEIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 110.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

G. Lecuit.

(036079/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

ATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château.

R. C. Luxembourg B 102.974.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 mars 2006, réf. DSO-BO00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATON HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(926212//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2006.

UM GRINGERT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

R. C. Luxembourg B 103.428.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement
au siège de la société, en date du 17 février 2006 à 10.00 heures*

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant venus à échéance, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012:

- Monsieur John Dondlinger, administrateur-délégué, né à Schieren (L), le 30 avril 1947 et demeurant à L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

- Madame Marguerite Theis, administrateur, née à Ettelbruck (L), le 20 juillet 1950 et demeurant à L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

- Madame Françoise Dondlinger, administrateur, née à Ettelbruck (L), le 14 août 1976 et demeurant à L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement la société EWA REVISION S.A. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

Eschdorf, le 17 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(926644/832/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

R. C. Luxembourg B 103.428.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926618/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.
R. C. Luxembourg B 103.428.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926617/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.
R. C. Luxembourg B 103.428.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926616/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.
R. C. Luxembourg B 103.428.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926614/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.
R. C. Luxembourg B 103.428.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926612/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.
R. C. Luxembourg B 103.428.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926608/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

59272

HOTELS' INTERIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 61.
R. C. Luxembourg B 96.073.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 mars 2006, réf. DSO-BO00086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTELS' INTERIOR S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(926213//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2006.

ID&A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 22, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 96.240.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 février 2006

L'an 2006, le 15 février, à 11.00 heures,

les associés de la Société ID&A, société à responsabilité limitée dont le siège est à L-9371 Gilsdorf 22, rue des Jardins, se sont réunis.

L'assemblée est présidée par M. De Cecco Marcel, associé et gérant unique.

Le président déclare alors que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Première résolution

M. De Cecco Marcel nomme au poste de gérant technique M. Funk Heinrich demeurant à D-54668 Echternacherbrück, Langenberg 7, matricule 1940 0701 019 pour la durée d'une année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

M. De Cecco / H. Funk.

Enregistré à Diekirch, le 16 mars 2006, réf. DSO-BO00103. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Ch. Ries

(926408//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mars 2006.

ARTEC CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 15, Haaptstrooss.
R. C. Luxembourg B 95.012.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926635/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

GAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 99.008.

Changement d'adresse:

Veuillez noter que l'adresse de Mme Gillian Fay Adams, M. Theodorus Adrianus Maria Bosman et M. Alexander Francis Pace-Bonello, administrateurs de la société, a été modifiée, avec effet au 3 avril, 2006 comme suit:

48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034214/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

PEINTURE PUTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 99.454.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926636/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

RONOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 109.308.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2006

A l'unanimité l'Assemblée Générale accepte la nomination de M. Porretta Nunzio, demeurant à B-4120 Neupré, 4, avenue du Saule, comme gérant technique en remplacement de M. Mathieu Eric.

La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique avec un administrateur.

Nothum, le 15 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 16 mars 2006, réf. DSO-BO00099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(926639/557/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

CASA-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9751 Grindhausen, Maison 9.
R. C. Luxembourg B 100.551.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 23 mars 2006, réf. DSO-BO00173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mars 2006.

Signature.

(926680//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

TRINCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9411 Vianden, 92, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 97.203.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 avril 2006.

Signature.

(933824/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2006.

TRINCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9411 Vianden, 92, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 97.203.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 avril 2006.

Signature.

(933826/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2006.

B.T. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.
R. C. Luxembourg B 101.747.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 23 mars 2006, réf. DSO-BO00175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Warken, le 23 mars 2006.

Signature.

(926915//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

PALADINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9070 Ettelbruck, 5, Bottermaart (place de la Résistance).
R. C. Luxembourg B 114.971.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Franco Paladino, ouvrier, (matr. 1958 01 07 217) né le 7 janvier 1958 à Rosselange en France, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 17, rue Dicks;

2. Madame Marcelle Wagner, épouse Paladino Franco, employée privée, (matr. 1960 01 19 284) née le 19 janvier 1960 à Ettelbruck, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 17, rue Dicks;

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PALADINO S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Ettelbruck; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de salon de glaces alimentaires, crêpes et sandwiches avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par les comparants prénommés, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

1. Par Monsieur Franco Paladino, six mille deux cent cinquante euros	6.250,- EUR
2. Par Madame Marcelle Wagner, six mille deux cent cinquante euros	6.250,- EUR

Total des apports: douze mille cinq cent euros	12.500,- EUR
--	--------------

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune, sont attribuées aux associés de la façon suivante:

1. à Monsieur Franco Paladino, prénommé, cinquante	50 parts sociales
2. à Madame Marcelle Wagner, prénommé, cinquante	50 parts sociales

Total: cent	100 parts sociales
-------------------	--------------------

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Etant donné que Monsieur Franco Paladino et Madame Marcelle Wagner sont époux, la présente société est à considérer comme société familiale.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, la comparante se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extra-ordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extra-ordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9070 Ettelbruck, 5, Bottermaart (place de la Résistance);
 2. Est nommé gérant technique de la société Monsieur Franco Paladino et est nommée gérante administrative Madame Marcelle Wagner, prénommée;
 3. Le gérant technique est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature;
 4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Paladino, M. Wagner, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2006, vol. 618, fol. 24, case 7. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 mars 2006.

P. Probst.

(927019/4917/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2006.

ERGOSOFT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R. C. Luxembourg B 95.836.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(927471/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2006.

IMMOBILIERE NORD-SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.

R. C. Luxembourg B 106.689.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 21 février 2005

Première résolution

L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six années le mandat de tous les administrateurs de la société à savoir:

- 1) Madame Annette Rinnen-Jacobs, commerçante, demeurant à L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne;
 - 2) Monsieur Emile Rinnen, commerçant, demeurant à L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne;
 - 3) La société anonyme R.J.C. IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.
- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six années le mandat du commissaire aux comptes de la société à savoir:

Monsieur Edgar Johanns, comptable, demeurant à L-9980 Wilwerdange et ce, à dater de ce jour.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.

Fait et passé à Clervaux, le 20 mars 2006.

E. Rinnen / A. Rinnen-Jacobs

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2006, réf. DSO-BO00136. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

RECTIFICATIF

Par la présente, nous confirmons que le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 21 février 2005 contient une erreur matérielle dans la deuxième résolution.

Il y est écrit que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Edgar Johans II est renouvelé.

Il est entendu que le mandat de Monsieur Edgar Johans ne pouvait être renouvelé alors qu'il n'a jamais été commissaire aux comptes.

En fait l'assemblée générale du 21 février 2005 a décidé de le nommer pour une durée de 6 (six) ans, malheureusement, cette décision a été mal reprise dans le procès-verbal.

Fait et passé à Clervaux, le 24 mars 2006.

E. Rinnen / A. Rinnen Jacobs

Administrateur-délégué / Administratrice

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2006, réf. DSO-BO00182. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(927375//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2006.

IMMO DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40.

R. C. Luxembourg B 93.732.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(927473/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2006.

VICE-VERSA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 46, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 105.403.

Conformément aux décisions prises lors de sa réunion du 14 décembre 2005, le Conseil d'Administration a constaté, en date du 21 décembre 2005, avoir reçu, de la part des actionnaires, le montant total de EUR 23.250,00 à titre de libération du solde du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 février 2006.

Pour VICE-VERSA S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 24 février 2006, réf. DSO-BN00243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(927578/667/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2006.

T.E.S. EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 82.089.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Réviseur d'Entreprise

Signature

(930666/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 avril 2006.

OUTDOOR CAMPUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6350 Dillingen, 10, rue de la Sûre.
R. C. Luxembourg B 100.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 14 mars 2006, réf. DSO-BO00093, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 mars 2006.

Signature.

(927862/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2006.

INTEGRAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 4.072.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(927938/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2006.

LE MANOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Beaufort.
R. C. Diekirch B 692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02115, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE MANOIR, S.à r.l.

Signature

(927941/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2006.

HEPPERDANGER WAND-ENERGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9755 Hupperdange, Maison 62A.
R. C. Luxembourg B 103.791.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2006, réf. DSO-BO00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(927970/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2006.

SURE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9351 Bastendorf, 4, Mellerbach.
H. R. Luxemburg B 99.652.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. März 2006 in Luxemburg

Am 2. März 2006, 15.00 Uhr, traten die Vertreter der Aktiengesellschaft SURE S.A. in Luxemburg zusammen.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Amtsniederlegung des Verwaltungsratsmitglied Herrn Frank Schmit, Landwirt, geboren am 28. Dezember 1971 in Ettelbrück und wohnhaft in L-9351 Bastendorf, 4 Mellerbach an und nimmt die Amtsniederlegung des Aufsichtskommissars FIDUCIAIRE DMD, S.à r.l. mit Sitz in L-9065 Ettelbrück, 21, rue Abbé Henri Müller an.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung bestellt zum neuen Verwaltungsratsmitglied:

1. Herrn René Bigdowski, Installateur, geboren am 8. November 1971 in Luxemburg, wohnhaft in L-3396 Roeser, 12, rue de l'Alzette.

Zum neuen Aufsichtskommissar wird Herrn Jeannot Diderrich, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon bestellt.

Die Mandate der zwei anderen Mitglieder des Verwaltungsrates nämlich Herrn Jean-Luc Schmit und Frau Pascale Thill werden hiermit bestätigt.

Die Mandate enden mit Ablauf der Generalversammlung, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres zu be-
finden hat, das am 31. Dezember 2010 endet.

Luxemburg, den 2. März 2006.

J.-L. Schmit

Delegiertes Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(932068/510/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 avril 2006.

I FRAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Luxembourg B 101.189.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 29 mars 2006, réf. DSO-BO00208, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mars 2006.

Signature.

(928708//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

I FRAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R. C. Luxembourg B 101.189.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 27 mars 2006, réf. DSO-BM00192, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mars 2006.

Signature.

(928713//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

I FRAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 16A.

R. C. Luxembourg B 101.189.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 mars 2006, réf. DSO-BO00193, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mars 2006.

Signature.

(928710//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

DA COSTA & RODRIGUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9268 Diekirch, 1, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 100.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05567, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mars 2006.

Signature.

(928805/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2006.

DA COSTA & RODRIGUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9268 Diekirch, 1, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 100.756.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05569, a été déposé au
registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mars 2006.

Signature.

(928809/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2006.

SEDEP, SOCIETE EUROPEENNE DE PRESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R. C. Luxembourg B 99.240.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 27 mars 2006, réf. DSO-BO00187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mars 2006.

Signature.

(928723//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

SEDEP, SOCIETE EUROPEENNE DE PRESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R. C. Luxembourg B 99.240.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 27 mars 2006, réf. DSO-BO00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mars 2006.

Signature.

(928724//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

SEDEP, SOCIETE EUROPEENNE DE PRESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 99.240.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 mars 2006, réf. DSO-BO00189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mars 2006.

Signature.

(928725//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

RECYPLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6454 Echternach, 14, rue des Lilas.
R. C. Luxembourg B 101.652.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29 mars 2006.

Signature.

(928794/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2006.

LINK CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 109.324.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 7 avril 2006, réf. DSO-BP00067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 12 avril 2006.

Signature.

(933329/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2006.

LINK CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 109.324.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 7 avril 2006, réf. DSO-BP00066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 12 avril 2006.

Signature.

(933328/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2006.

KOBENBOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 16, rue de la Sûre.
R. C. Luxembourg B 108.152.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29 mars 2006.

Signature.

(928796/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2006.

ATELIERS BRUCKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9090 Warken, 44, rue de Welscheid.
R. C. Luxembourg B 100.248.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06216, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en mois de mars 2006.

Pour ATELIERS BRUCKER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(929279/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

DEN DACHDECKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9173 Michelbouch, 15, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 96.001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 20 février 2006, réf. DSO-BN00170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Nesen

Le gérant

(929528//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

TELESIEGE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 100.201.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 7 avril 2006, réf. DSO-BP00071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(935873//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 avril 2006.
